

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUILLET 2009 à 19 h.

ETAIENT PRESENTS : MM. LE BIHAN, FORTEAU, KOBIELA, GOURDES, Mme DEBRAY, Melle CLAIRET, MM. LAPIERRE, THOMAS, Mmes LE BRAS, M. ALUSSE, Mmes LE BRIS, MANGUET et MM. JOURDAINNE et PERCHERON.

Pouvoir : ---

Absente excusée : Mme GOUYET.

Convocation du 30 juin 2009.

La séance a été publique.

Secrétaire de séance : M. FORTEAU.

Le compte rendu de la séance antérieure a été adressé à chacun.

Il n'y a pas d'observation à formuler par les élus sur ce compte rendu, il est procédé à la signature du registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR :

SCOT (Schéma de COhérence Territoriale).

Ce soir, Monsieur THOMAS devait se rendre à une réunion importante au SIPAD (Pays Drouais) à Cherisy. Celle-ci vient d'être annulée téléphoniquement et sera reportée en septembre. La procuration donnée par M. THOMAS est donc annulée.

Objet de cette réunion : Le SIPAD envisage de prendre en charge la compétence du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT).

Le SCOT est un document destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'urbanisme en matière d'habitat, de déplacements des personnes et des marchandises, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace...

Le Maire distribue un document concernant ce dossier et expose les grandes lignes du sujet aux élus. Il souhaite avoir l'avis du Conseil municipal concernant l'éventuelle prise en charge par le SIPAD de cette compétence.

Juridiquement, un SCOT peut-il être de la compétence d'un Pays ?

La prise en charge de cette compétence par le SIPAD semble prématurée, le Conseil demande un temps de réflexion. Des explications sont attendues et seront étudiées ultérieurement.

1) RESTAURATION SCOLAIRE : 2009/2010

- **Tarifs** : Fixation à l'unanimité des différents tarifs des repas.

	<u>Tarifs</u>	<u>Tarifs + 2%</u>
	<u>2008/2009</u>	<u>2009/2010</u>
CARTE MENSUELLE :	41,00 €	41,80 €
REPAS EXCEPTIONNEL :	2,95 €	3,00 €
REPAS EXCEPTIONNEL pour adultes :	5,10 €	5,20 €
REMBOURSEMENT DE REPAS :	2,82 €	2,85 €
REPAS SPECIFIQUE ENFANT ALLERGIQUE :	10,45 €	10,65 €
à régler sur facture en début de mois - non remboursable - PAI obligatoire		
ACCUEIL DES ENFANTS SANS FOURNITURE DE REPAS	20,85 €	21,25 €

- **Personnel de cantine** : Renouvellement à l'unanimité de la délibération de 2004 concernant le poste pour le service et la surveillance du réfectoire scolaire, 2 h par jour. (Poste pourvu).

2) TRAVAUX : Information :

a) - **Enfouissement des réseaux aériens 2009, tranche 5 :**

Les travaux doivent commencer début septembre 2009 ; entreprise FORCLUM Haute Normandie. Suite de la rue du Centre jusqu'au carrefour de la rue du Petit Orme et une partie de la rue des Sablons (Pour information, les linéaires sur chaque commune sont déterminés par le S.D.E (Syndicat Départemental d'Energies) en fonction de leur enveloppe financière.

Le Maire précise qu'à partir de 2010, le S.D.E. va subventionner tous les travaux concernant l'éclairage public.

b) - **Travaux de voirie chemin de la Câblerie** : les travaux d'extension du réseau d'eau commenceront en juillet et ceux de voirie devraient commencer début septembre 2009. Le Maire précise que des tests de compactage seront réalisés.

Les travaux d'extension de l'éclairage viennent d'être terminés, y compris à l'entrée du chemin.

c) - **Sécurité incendie** : renforcement du réseau incendie à plusieurs endroits, travaux terminés la semaine dernière par l'entreprise GAUDON, les panneaux indicateurs sont en commande et seront posés prochainement.

Les plaques des bouches incendie seront à peindre en rouge.

d) - **Mairie** : réhabilitation des locaux et réfection toiture et menuiseries.

* **Recherche amiante** : Quatre devis ont été étudiés. Est retenue l'entreprise AGEX, M. GAUTHIER à 78 Lavacourt. Montant du devis 600 €, comprenant 2 prélèvements et analyses. Si un autre déplacement était demandé par l'architecte, pas de frais supplémentaire. Date d'intervention : J. 9.07.09 à 9 h 30.

En raison de ses congés, M. GAUTHIER va demander au laboratoire que le rapport des analyses des prélèvements soit directement adressé en mairie pour transmission à l'architecte, M. TREMEL.

* **Approbation des plans** qui ont été confirmés en Commission des bâtiments du 18.06.09.

Un courrier pour accord et demande de proposition financière a été adressé à M. TREMEL le 30.06.09.

e) - **Assainissement des eaux usées** : 3^e tranche.

* Bureau d'Etude retenu : cabinet CETIG CONSEILS de Dreux. Les travaux ne commenceront qu'en cas d'accord des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau. Avant travaux, l'étude en partie publique et en partie privée va être réalisée par le bureau d'étude, afin d'avoir une estimation financière au plus juste.

Il y a urgence à raccorder le groupe scolaire à la future conduite d'assainissement.

* Il est demandé si le restaurant chinois a fourni une attestation de vidange de son bac dégraisseur.

3) URBANISME : Information des élus :

- Le Maire donne un compte rendu de la dernière réunion de la Commission d'urbanisme concernant les dossiers suivants :

a) Deux C.U. (certificats d'urbanisme) :

- Un pour les terrains sis parcelles LES FONDS, en vue d'obtenir l'autorisation de construire 14 maisons (avis favorable de la Commission).

- Un pour une habitation LES FONDS (avis défavorable de la Commission car la zone au POS (Plan d'Occupation des Sols) est classée en zone NDi, zone naturelle).

b) Un P.C. (permis de construire) pour extension d'une habitation rue d'Anet : Un premier avis négatif a été émis par la DDE, service instructeur, et confirmé par un second courrier suite à une demande gracieuse du pétitionnaire.

Le Maire explique qu'au dossier le plancher de la future habitation est au niveau de la construction existante qui est situé au dessus de la cote de la crue de référence, et, après contact pris auprès des services préfectoraux, il a émis un avis FAVORABLE au projet de construction.

c) Remplacement du magasin MAG'PRESSE par une sandwicherie.

4) Questions diverses :

P.P.R.i : (Plan de Prévention des Risques Inondation).

Lors du conseil du 4.06.09, Il a été remis à chacun une copie du *relevé de conclusions* rédigé par la DDE (service SIPRESER) ainsi qu'une copie de la carte des aléas.

Il a été demandé que j'adresse un courrier au service car il y a de nombreuses modifications à apporter tant sur le rapport que sur les aberrations relevées sur la carte des aléas. Il est donné lecture de ce courrier.

A la suite dudit courrier, la DDE propose une Commission de travail en mairie pour étude. Une invitation est remise à chacun.

ELECTIONS EUROPEENNES du 07.06.09 : Le Maire est autorisé à procéder au reversement de l'indemnité versée par l'Etat au personnel du secrétariat : 0.10 € par électeur inscrit et 44.73 € par bureau.

SCOLAIRE : Compte rendu du conseil d'école du 19.06.09. Il est précisé en outre que Samedi 29.08.09, lors de la remise des cartes de cantine, il y aura possibilité de visite des deux cantines par les parents d'élèves.

MANIFESTATIONS FESTIVES :

d) **Repas du 13.07.09 salle des fêtes de SAUSSAY** : Il y a 130 inscriptions cette année.

Une réunion de la Commission est prévue à la suite de ce Conseil.

b) **Courses cyclistes à ANET** : Information : l'ANET VELO CLUB organise le 13.07.09, de 16 h à 22 h, deux courses cyclistes sur la départementale 928 (rue du Château) ; des déviations seront mises en place par le Conseil Général.

c) **Contrôle sur place de détention d'appareils récepteurs de télévision :**

Courrier reçu des services fiscaux, contrôle de la redevance audiovisuelle, signifiant qu'une visite de la commune sera effectuée prochainement sur Saussay. Affiche à apposer.

Projet d'acquisition de **tables nouvelles pour la salle communale** : le dossier se précise, plusieurs propositions ont été faites. A revoir ultérieurement.

Tour de table :

- **Cimetière** : il est demandé que la porte du cimetière soit fermée, afin d'éviter l'accès aux chiens. Une affiche sera apposée.

- **Salle pour recueillement des familles** : il est demandé si la mairie pouvait prêter une salle en cas de deuil pour les grandes familles. Une entente est trouvée pour les gens de la commune exclusivement et en semaine. Les locaux seront rendus parfaitement propres.

- **Ralentisseur** : un administré demande qu'un ralentisseur soit installé devant chez lui car il souhaiterait rentrer son véhicule en sécurité. Le Conseil précise qu'il est impossible d'installer des ralentisseurs devant toutes les maisons, que le coût en est important, qu'il y a des nuisances.

- **Artisan installé à domicile rue des Tilleuls** : Très bruyant. Cet artisan procède à la construction d'un bâtiment. A-t-il sollicité une autorisation auprès de la Mairie, a-t-il une autorisation d'utiliser du matériel très bruyant jusqu'au soir et tous les week-ends, est-il autorisé à faire de son jardin une décharge sauvage ?

Il est en zone pavillonnaire et non en zone artisanale.

Afin de répondre à ces questions, le Maire va le rencontrer en Mairie.

- **Nuisances rue des Tilleuls, terrain communal** : Malgré l'enlèvement des différents véhicules en stationnement non réglementaire, les nuisances recommencent.

- **Commerces** : derrière la zone commerciale, il y a eu des camions de terre de déversés. La mairie a-t-elle été prévenue et à quoi vont servir ces tas de terre ?

Les ordures et brûlage sont sources de pollution. Un courrier va être adressé au propriétaire pour faire cesser les brûlages de toute sorte, enlever la terre et demander des justificatifs d'élimination des ordures.

- **Carrefour rue des Montagnettes/Sorel** : grandes herbes à couper, visibilité très réduite. Le propriétaire a déjà été contacté.

- **Z.A. la Ferme de l'Isle** : Il est demandé au Maire comment ont abouti les entretiens et courriers adressés à l'entreprise de terrassement au sujet du brûlage, entrepôts de matériaux divers et stockage d'épaves. Le propriétaire a été contacté et doit faire le nécessaire. A vérifier et éventuellement poursuivre auprès des services administratifs compétents.

- **Prochaine réunion du Conseil** : Mardi 08.09.09.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

Le Maire,